

MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2016

Convocation du 19 août 2016

Sous la présidence de M. Roland PETITJEAN, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : Mme Isabelle LETT 3^{ème} Adjointe, M. Régis NANN, 4^{ème} Adjoint, Mme Nadine HANS, 5^{ème} Adjointe, Mmes Christiane BRAND (à partir du point 3) et Christine VERRIER, MM. Joël EHLINGER, Didier SOLLMEYER, Adrien HECK, Patrick FRANK, Bernard BASTIEN et Thomas DESAULLES

Absents : MM. Jean-Luc MARTINI, Maire, Bernard WALTER 2^{ème} Adjoint, excusés
Mmes Andrée BURGLEN, Sabrina BONNEFOY et Christiane BRAND (points 1 et 2), excusées
Mmes Fatiha CHEMAA, Laura ETHEVE et Adeline OTT, non excusées

Procurations : M. le Maire Jean-Luc MARTINI à M. le 1^{er} Adjoint Roland PETITJEAN - M. le 2^{ème} Adjoint Bernard WALTER à M. le 4^{ème} Adjoint Régis NANN - Mme Sabrina BONNEFOY à M. Didier SOLLMEYER - Mme Andrée BURGLEN à M. Joël EHLINGER

1. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget 2016,

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 014 Article 73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales		5 000,00 €		
Chapitre 67 Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 000,00 €		
Chapitre 74 Article 74127 Dotation nationale de péréquation				7 000,00 €
TOTAL		7 000,00 €		7 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 20 Article 2031 Frais d'études		10 000,00 €		
Chapitre 23 Article 2313 (op. 247) Immobilisations corporelles en cours Constructions		94 600,00 €		
Chapitre 21 Article 21312 (op. 247) Constructions – Bâtiments scolaires	104 600,00 €			
TOTAL	104 600,00 €	104 600,00 €		

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative telle que détaillée ci-dessus.

2. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A INCORPORER DANS LA VOIRIE COMMUNALE RUE DES LIBERATEURS

Monsieur l'Adjoint Régis NANN fait part d'une décision d'intention d'aliéner transmise par Maître KLUSKA, notaire à Cernay, et concernant la vente de biens situés 54 rue de la Grande Armée, propriétés de M. et Mme Roger RUFF.

Parmi les biens vendus, il s'avère que la parcelle cadastrée Section 6 n° 90/54 (8 ca) fait partie intégrante de la voirie Rue des Libérateurs et qu'il appartiendrait à la Commune de régulariser la situation en procédant à son acquisition en vue de l'incorporer dans son domaine public.

Ayant entretemps recueilli l'avis favorable des propriétaires par le biais du Notaire Maître KLUSKA, M. l'Adjoint propose au Conseil d'acquérir la parcelle en question au prix de l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Régis NANN,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée Section 6 n° 90/54 est affectée à la circulation publique et qu'il convient par conséquent, de la verser au Domaine Public communal,

APRES en avoir discuté,

DECIDE à l'unanimité :

- d'acquérir au prix de l'euro symbolique, la parcelle de 08 ca cadastrée Section 6 n° 90/54, appartenant à M. et Mme Roger RUFF
- de mettre tous les frais annexes à cette vente, à la charge exclusive de la commune
- de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître KLUSKA, Notaire à CERNAY
- de verser la parcelle précitée au Domaine Public communal
- de donner délégation à M. le Maire Jean-Luc MARTINI pour la signature de l'acte et tous documents relatifs à ce dossier

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Monsieur le 1^{er} Adjoint Roland PETITJEAN présente le rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, approuvé lors de la séance du Comité Syndical du 13 juin 2016.

Les points forts de l'année 2015 ont été les suivants :

- Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
- Parution de 3 numéros de la Lettre du Syndicat
- Participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : confirmation du coefficient multiplicateur pour l'année 2016
- Reversement aux communes de la redevance R2
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Travaux environnement au titre de l'Article 8 financés par ERDF
- Dissimulation des lignes électriques basse tension financée par le Syndicat sur ses fonds propres
- Enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres

Le Compte Administratif du Syndicat, approuvé par le Comité Syndical en date du 29 février 2016, est également porté à connaissance de l'assemblée par M. PETITJEAN.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
APRES avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,
APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité établi par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'année 2015

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS

▪ **Amicale des Sapeurs-Pompiers :**

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN donne connaissance à l'assemblée d'un courrier du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers en date du 22 Août dernier, par lequel celui-ci sollicite l'octroi d'une subvention communale pour les frais de sécurité de la soirée D.J. qu'ils organiseront le 10 septembre prochain. Les frais de sécurité qui seront facturés à l'association sont estimés à 600,01 € TTC d'après le devis établi par la Société ART-THUR Sécurité de FELLERING.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN
DECIDE, à l'unanimité :

D'ALLOUER à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, une subvention exceptionnelle de 600,01 € pour couvrir les frais de sécurité de la soirée D.J. qu'ils organiseront le 10 septembre prochain,
DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au Budget 2016

▪ **Association "Les Amis de la Quetsche"**

Dans le cadre de la fête de la Quetsche 2016, une subvention de 500 € avait été allouée par le Conseil le 1^{er} avril dernier, afin de couvrir les frais de sécurité de la soirée dansante du lundi de kilbe 19 septembre 2016.

M. PETITJEAN fait savoir que l'état d'urgence actuellement en vigueur sur le territoire national nécessite la prise de mesures de sécurité supplémentaires à l'occasion de l'organisation de manifestations publiques.

En effet, il appartient au Maire, en sa qualité d'autorité de police sur le territoire communal, d'apprécier la nature et la suffisance des moyens de sécurité privée que l'organisateur mettra en œuvre pour assurer le bon ordre de la manifestation.

A ce titre, M. l'Adjoint informe l'assemblée que M. le Maire a convenu avec les organisateurs, de faire intervenir un agent de sécurité lors du dîner dansant le dimanche 18 septembre, mesure non prévue au départ. Cette mission supplémentaire se monterait à un coût TTC de 240 €

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN,
DECIDE, à 15 voix POUR et 1 Abstention :

D'ALLOUER à l'Association "Les Amis de la Quetsche", une subvention supplémentaire de 240 € pour couvrir les frais de sécurité du dîner dansant du dimanche 18 septembre prochain,
DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au Budget 2016

5. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) Bulletin municipal

M. l'Adjoint Roland PETITJEAN invite les conseillers à la distribution du bulletin municipal prévue ce samedi 3 septembre à partir de 9 heures.

b) Samedis de l'Eté

Mme l'Adjointe Isabelle LETT adresse ses vifs remerciements aux conseillers, bénévoles et présidents d'associations qui se sont investis pour organiser les animations d'été mises en place pour les jeunes.

Elle dresse cependant un bilan mitigé des animations d'été 2016 : une fréquentation en baisse et moins d'encadrants par rapport aux années précédentes. Elle déplore également le peu de participants à la fête de clôture.

Mme LETT souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les animations à organiser l'année prochaine : fête de la musique, fête Nationale, animations d'été...

Séance levée à 21h15